Principes généraux de prévention lors des travaux en hauteur (Module « EPC/EPI ») - Module de base

REFERENCE: SEC222
Formateur: LEON KREMER Sàrl

1.0 Jour(s)

Description

Sensibilisation (employeurs, travailleurs désignés, responsables de projet et toutes les personnes intéressées, ...) aux risques de chute de hauteur. Analyse, hiérarchie et identification des équipements adaptés en cas de risque de chute de hauteur, différenciation entre « EPC » et « EPI »

Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 15.10.24).

Objectifs

• Sensibilisation (employeurs, travailleurs désignés, responsables de projet et toutes les personnes intéressées, ...) aux risques de chute de hauteur

• Analyse, hiérarchie et identification des équipements adaptés en cas de risque de chute de hauteur, différenciation entre « EPC » et « EPI »

Cette formation est reconnue en tant que formation complémentaire pour les travailleurs désignés (Arrêté ministériel du 15.10.24).

Public cible

Employeurs, travailleurs désignés, responsables de projet et toutes les personnes intéressées, ...

Contenu

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°19 de l'Association d'Assurance Accident (www.aaa.lu).

Partie théorique

- Statistiques, réglementation et normes
- Principes de prévention lors des travaux en hauteur
- Les notions fondamentales du travail en hauteur

Partie pratique

- Présentation des différents "EPI" contre les chutes de hauteur
- Démonstrations pratiques
- Evaluation finale

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

Indications

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.